



الإتحاد الجزائري لكرة القدم
FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
الرابطة الجهوية لكرة القدم سعيدة
LIGUE REGIONALE DE FOOTBALL SAIDA



Rappel des Dispositions Réglementaires

Les dossiers, d'engagement et licences au complet doivent être déposés au plus tard le 15 Septembre 2018 contre accusé de réception de la Ligue.

Tout dépôt entre le 31.08.2018 et le 15.09.2018, verra le club sanctionné par une amende de 20.000,00 DA.

Au delà du 15 Septembre 2018, aucun dossier ne sera accepté.

Engagement des clubs de football amateur

Le dossier d'engagement doit être constitué de pièces suivantes:

- Un fiche d'engagement dans les compétitions (imprimé Ligue à télécharger du site de la Ligue).
- Une copie légalisée de l'agrément du club, s'il y a changement.
- Une liste des membres élus du comité Directeur, mandatés pour représenter le club auprès de la Ligue et des structures du football.
- Quitus délivré par la Ligue d'origine pour les clubs changeant de Ligue.
- Une attestation délivrée par la compagnie d'assurance relative aux contrats couvrant l'ensemble des Membres du club, pour la saison 2018-02019, conformément au règlement des championnats de football amateur.
- Une attestation de domiciliation délivrée par le gestionnaire de l'infrastructure sportive concernée dûment homologuée par la commission d'homologation des stades.
- Le paiement des frais d'engagement et des éventuels arriérés.
- Le bilan financier de l'exercice 2017 et le rapport du commissaire aux comptes y afférent.